

## **APP Camaret**

### **Compte Rendu de l'Assemblée Générale, 10 août 2019**

Le président remercie les adhérents présents et les deux adjoints, au port, M Nédellec et aux associations, Mme Sénéchal. 81 adhérents sont à jour de cotisation, 32 adhérents sont présents et 12 autres ont envoyé un pouvoir, le quorum étant atteint l'AG peut délibérer.

L'APP a compté 100 adhérents en 2016, 107 en 2017 et 102 en 2018. Les effectifs sont assez stables malgré le départ de quelques anciens.

Le CA est composé de 16 membres, dont 6 sont renouvelables en 2020.

Le président remercie l'équipe qui lui permet de faire tourner l'amicale.

#### **Rapport d'activités :**

En fin d'été l'an passé a eu lieu la sortie pêche un samedi matin, suivie du repas du pêcheur en soirée, repas auquel environ 50 convives ont assisté et pu apprécier les talents musicaux de Daniel à la cornemuse et Blandine à l'accordéon.

En Septembre l'APP a participé au pardon de Camaret.

L'amicale a présenté ses vœux au monde maritime fin janvier 2019 à l'occasion d'une brève cérémonie salle St Ives.

Une journée consacrée à la vérification de VFI (gilets auto gonflables) a eu lieu début avril en présence de Paul Vinay, n°2 de la FNPP, qui a cette occasion a offert à l'amicale un épissoir suédois. Il a précisé que l'APP Camaret était la seule asso à réaliser ce type d'opération ( 38 VFI ont été vérifiés ) et un article est paru dans la revue Pêche Plaisance n° 62 de juin 2019.

Un coup de main a été donné aux plaisanciers de Brest qui nous ont sollicité à l'occasion de leur petite fête au quai neuf le 18 mai. Certains d'entre nous ont partagé leur sympathique repas.

12 bateaux ont, à la demande de leur propriétaire, pu bénéficier en juin dernier d'une visite à bord de nos deux 'spécialistes sécurité' afin de vérifier que le matériel de sécurité embarqué était opérationnel.

Une matinée 'épissures' s'est tenue au local. Un pro nous a montré et expliqué comment faire des épissures à trois torons, voire quatre, et chacun a pu s'y essayer.

L'entreprise qui assurait jusqu'ici la révision des extincteurs a été rachetée. La nouvelle ne voulant plus faire cette opération un samedi, il a été décidé de ne plus organiser de matinée révision mais de racheter des extincteurs neufs.

Un adhérent a fait don à l'APP de son bateau. Divers travaux ont été effectués et, retapé, il a été vendu à un adhérent de l'amicale qui n'avait pas de bateau. La remorque quant à elle est conservée, c'est une remorque à double essieu, immatriculée et assurée par l'APP, qui sera à disposition des adhérents après une bonne révision.

Le repas crêpes annuel s'est tenu sur la place De Gaulle fin juillet ; le temps était beau, la foule présente, l'animation musicale a enchanté le public dansant, ce fut une réussite.

Les panneaux d'affichage du Notic et du Styvel ont enfin été réparés, il reste maintenant à les utiliser au mieux.

Point négatif : les élections au CLUP (Comité Local des Usagers du Port) ont vu l'APP ne bénéficier que d'un poste de suppléant, tous les postes de titulaires ayant été obtenus par Camaret Plaisance. L'APP ne s'est pas mobilisée, les votants n'étaient pas nombreux. Même si le règlement du CLUP et les modalités de vote ne sont pas satisfaisantes, il nous faudra nous mobiliser davantage pour les prochaines élections dans 4 ans. Et cela même si les titulaires n'y ont qu'un rôle consultatif.

Cette année a vu la participation de 22 bénévoles au festival du Bout Du Monde, merci à eux et parmi eux aux jeunes qui encore cette année ont donné temps et énergie pour notre amicale.

Une partie de la nouvelle réglementation pêche de loisir fait l'unanimité contre elle : les queues des poissons doivent maintenant être coupées dès que les poissons sont à bord (avec une dérogation pour les maquereaux).

L'APP regrette le changement du règlement du port qui supprime l'abattement de 25 % accordé au plaisancier qui enlevait son bateau du ponton pour un certain temps.

Enfin l'Amicale va renouveler sa demande d'installation de poubelles sur les pontons ou à proximité.

### **Rapport financier**

Le trésorier adjoint fait lecture du rapport financier. Les finances de l'asso sont saines grâce en partie au BDM et au repas Crêpes.

Le rapport d'activités est soumis au vote de l'assemblée : contre 0, abstention 0, ce rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport financier est soumis au même vote : contre 0, abstention 0, rapport adopté à l'unanimité.

### **La parole est donnée à l'adjoint au port**

& Pour le CLUP, en effet, une asso qui compte 3 fois moins d'adhérents que l'APP dispose des sièges titulaires, mais l'APP est seule responsable et le port nous fait une fleur en acceptant que notre suppléant assiste aux séances.

& Concernant l'abattement supprimé : les bateaux qui sortent ainsi le font en hiver, leur emplacement ne peut être reloué. Un membre fait remarquer que c'est pourtant ce qui se fait dans un port comme Port Camargue. Qst d'un membre : est-ce que sortir son bateau en hiver n'est pas bénéfique pour le ponton en cas de grosse tempête ?

& Les pontons glissants ne peuvent plus être nettoyés au karcher, trop agressif. Le port utilise maintenant une solution diluée à base de javel. Un membre suggère le port de dispositifs anti dérapants aux pieds...

& En ce qui concerne la pose de pieux pour sécuriser valablement le port, l'architecte des Bâtiments de France refuse toujours (rappelons quand même que Brest et Lorient ont eu droit aux pieux, eux). Par contre le futur ponton carburant qui sera installé au quai neuf a reçu l'autorisation d'installation d'un pieu. L'appel d'offres est lancé.

& Le port de CM a signé avec le Parc marin d'Iroise un partenariat. Le PMI a nettoyé les fonds du port, 3 sculptures ont été réalisées avec les déchets collectés et installées dans Camaret. Des quantités de bouteilles vides ont été trouvées sous un bateau... Le port refuse d'installer des poubelles sur les pontons, la gestion des poubelles revient à la Com com, non à la commune. Le PMI va installer des bacs à marée en haut des passerelles pour recueillir les déchets ramenés de mer par les plaisanciers.

## **Questions diverses**

Un adhérent demande qu'on utilise les panneaux d'affichage pour rappeler que :

-la vitesse est limitée dans le port

-les règles de barre, sens de navigation, priorité, etc sont à appliquer dans le port

-les bouts flottants des casiers doivent impérativement être lestés, aucun bout ne doit flotter en surface.

Le problème du stationnement n'est toujours pas résolu, les plaisanciers ayant encore bien souvent des difficultés à trouver une place.

La séance est levée à 19h30, place au pot de l'amitié.